

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2023	008	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 3 février 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace 520 sous la présidence de Monsieur Philippe LEHMANN, 1 ^{er} adjoint, pour le Maire absent.
DATE D'AFFICHAGE 3 février 2023	Étaient présents : MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, M. MONROIG, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 27	Absents représentés : M. MATT par M. LEHMANN, MME MILLER par M. FROGER, MME RAFOUJAULT par MME DELAVOIX, MME MARIE par MME ROCH, M. LANOË par MME BALRADJE
PRÉSENTS : 20	Absents excusés : M. BETTI et MME TISSOT
VOTANTS : 25	M. MONROIG a été élu secrétaire de séance.

DOTATION DE L'ÉTAT 2023 – RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT

Monsieur Philippe LEHMANN 1^{er} Maire-adjoint chargé du développement urbain, du développement économique et numérique expose à l'assemblée que dans le cadre des dotations de l'État – programmation 2023, la municipalité souhaiterait inscrire, comme opération la réhabilitation énergétique de l'école maternelle Charles PERRAULT ; cette réhabilitation comprendrait la réhabilitation de la couverture et l'étanchéité, le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement du mode de chauffage, la création d'une isolation thermique par l'extérieur et la réfection de la cour.

Il ajoute que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 507 373,60 HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des travaux :	438 500,00 HT
Montant fournitures (mobilier, jeux de cour) :	36 873,60 HT
Honoraires maîtrise d'œuvre :	32 000,00 € HT

Montant Total HT :	507 373,60 €
Montant Total TTC :	608 848.32 €

Financement :

Subvention de l'État:	363 365,00 €
Département de l'Essonne	42 533,06 €
Autofinancement :	202 950.26 €
Total TTC :	608 848.32 €

Monsieur Philippe LEHMANN précise que les travaux seront réalisés et mandatés au cours de l'année 2023.

Le 1^{er} Maire-adjoint demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les avis favorables émis par la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable le 19 janvier 2023, et par la commission des finances et des affaires administratives le 2 février 2023,

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230209-ACTE202300815-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération de réhabilitation énergétique de l'école maternelle Charles PERRAULT,

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier de réalisation comme susmentionnés,

SOLLICITE de Monsieur le Préfet de l'Essonne l'attribution d'une subvention,

DIT que les recettes et les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au budget exercice 2023,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire d'Égly

MATT Édouard

Certifié exécutoire compte

tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 15.2.23

et de la publication le : 16/02/23

Le Maire



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'MATT Édouard', written over a faint circular stamp.